

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [maryse leblanc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/061aaf327c1ec973c211d76a>

Date d'obtention : 2022-01-13 17:47:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

RAPIDEMENT ON INTERVIENT
ON REGARDE PAS LES PHOTOS

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'ÉTAIT POUR MOI UN REFRESH JE ME TROUVAIS DÉJÀ PAS PIRE MAIS LA JE SERAI EXCELLENTE HA HA

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

LIRE LA FEUILLE DE LA DÉMARCHE A SUIVRE POUR LA RÉDACTION D'UN SEXTO
ÊTRE SÉCURISANTE ET BIENVEILLANTE